

VIOLENCE CONJUGALE ET MAUVAIS TRAITEMENTS : VERS UN ALIGNEMENT DES PLANÈTES

Cette fiche-synthèse vise à approfondir la compréhension des différents regards que les milieux de pratique concernés par la violence conjugale et la maltraitance envers les enfants posent sur cette double problématique, ainsi qu'à identifier certaines stratégies novatrices permettant la résolution des controverses dans ce domaine. Pour ce faire, la distance qui sépare les services de protection de l'enfance et ceux en violence conjugale sera d'abord démontrée en retenant l'image des planètes proposée par Hester (2011). Par la suite, quelques projets d'intervention novateurs seront brièvement présentés, en vue de discuter des conditions gagnantes à mettre en place pour favoriser la collaboration entre les ressources d'aide concernées. Quelques implications de ces projets pour la pratique sont soulevées en conclusion.

DES PLANÈTES DISTINCTES, MAIS CONCILIAIBLES

La littérature, traduisant ce que les intervenants vivent sur le terrain, relate les difficultés d'arrimage entre les ressources venant en aide aux femmes et aux enfants dans les situations de violence conjugale (Douglas & Walsh, 2010; Potito, Day, Carson, & O'Leary, 2009). Hester (2011) parle même des trois « planètes » distinctes que sont les services en violence conjugale, en protection de l'enfance et en droits de visite. Ces ressources s'étant développées indépendamment les unes des autres (Hester, 2011), des écarts importants se sont créés entre autres au niveau de la perception de chaque établissement en regard des dynamiques de la violence au sein de la famille (Lessard *et al.*, 2010). Tout d'abord, les services en violence conjugale ont vu le jour lorsque cette problématique est sortie de la sphère privée pour être plutôt considérée comme un crime punissable par la loi (Lavergne, 1998). Ils se centrent majoritairement sur les adultes et sur l'arrêt de la violence et, pour les intervenants de ces milieux de pratique, la violence prend racine dans les inégalités de genre. Les services de protection de l'enfance, pour leur part, considèrent de plus en plus l'exposition à la violence conjugale comme une forme de mauvais traitements, l'accent y est plutôt mis sur la famille comme source de dysfonction et le but premier de l'intervention est d'assurer la sécurité de l'enfant. Ces différences d'analyse se répercutent dans les pratiques des intervenants, entraînant des contradictions dans les interventions. Par exemple, les services en violence conjugale considèrent qu'il peut y avoir une hausse du danger lorsque la femme quitte le domicile familial, alors que les services en protection de l'enfance privilégient que la mère et les enfants se trouvent une autre demeure, toujours dans le but d'assurer la sécurité de ces derniers (Hester, 2011). Enfin, les services assurant les contacts post-séparation sont centrés sur le futur plutôt que sur les abus passés et dissocient les actes d'agression du père envers sa conjointe de sa capacité à être un père aimant (Hester, 2011). Encore ici, les différentes perspectives se retrouvent en confrontation sur le terrain en ce qui a trait à l'importance ou non du maintien de la relation père-enfant (Lessard, *et al.*, 2010). Ainsi, une mère pourrait se voir contrainte de permettre des contacts entre ses enfants et leur père, malgré le fait qu'elle ait quitté ce dernier dans le but d'assurer leur bien-être (Hester, 2011). Par ailleurs, en plus des écarts résultant du développement en silo des différents services, la compréhension de la violence conjugale des intervenants dépend également des membres de la famille avec qui ils sont en contact, par exemple en regard de qui est l'instigateur de cette violence. Enfin, même lorsque les établissements tentent

d'améliorer la collaboration entre eux, certains obstacles demeurent importants. Par exemple, le manque d'information concernant les autres ressources ainsi que de la perception d'inégalité de pouvoir entre les acteurs concernés (Lessard, *et al.*, 2010).

L'addition de ces différents entraîne un confinement des services à l'intérieur de trois « planètes » distinctes, créant des « trous noirs » dans lesquels les mères et les enfants se perdent trop souvent. Une solution intéressante consiste donc en une approche unifiée entre les trois « planètes », avec des pratiques plus cohérentes entre elles (Hester, 2011).

LES OPÉRATIONS D'ARRIMAGE

Dans le but de remédier à la situation, différents projets ont été développés aux États-Unis, en Australie et au Québec. Les instigateurs de ces projets en sont arrivés à un constat semblable à celui d'Hester, soit que les compréhensions divergentes et le manque de connaissances partagées en regard de la problématique de la violence conjugale et de sa concomitance avec les mauvais traitements font partie des barrières importantes à la collaboration entre les ressources (Banks, Dutch, & Wang, 2008; Lessard *et al.*, à paraître; Wendt, 2010). En Australie, Potito et ses collègues (2009) ont exploré, par une revue de la littérature, les processus nécessaires aux services de protection de l'enfance et à ceux en violence conjugale pour travailler en partenariat et faire face aux obstacles et aux défis que représentent le soutien intégré aux femmes et aux enfants vivant de la violence. Pour ce qui est du projet américain (Projet Greenbook), il consiste en une feuille de route pour favoriser la collaboration entre les services de protection de l'enfance, les tribunaux et les intervenants en violence conjugale. Le programme a été implanté dans six sites des États-Unis, choisis pour représenter des communautés diversifiées (population, culture et géographie) (Banks, Landsverk, & Wang, 2008).

Au Québec, le projet *Résolution des controverses entourant la garde des enfants en situation de concomitance de violence conjugale et mauvais traitements envers les enfants : recherche-action orientée vers le développement de la concertation dans la région de Québec* s'est déroulé entre 2004 et 2010 avec pour objectif de développer un processus de résolution des controverses en situation de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements (Lessard, *et al.*, à paraître). Pour ce faire, les acteurs concernés ont d'abord été identifiés, soit les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence de la région ciblée, la ressource venant en aide aux conjoints violents, le Centre jeunesse de Québec - Institut

universitaire, une ressource de supervision des droits d'accès et le Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale. Des membres de chacun de ces milieux ont donc été impliqués dans le projet de recherche-action comme praticiens-chercheurs et membres du comité de coordination. Des groupes de discussions regroupant des intervenants des milieux concernés ont par la suite eu lieu afin d'identifier les controverses à résoudre. Un processus de résolution de ces dernières a ensuite été développé. Il consiste à organiser des discussions cliniques entre les intervenants au dossier des différents membres de la famille permettant d'échanger sur la situation familiale et les enjeux de sécurité. Un intervenant-expert est aussi invité à participer aux rencontres si l'une des expertises suivantes n'est pas déjà présente auprès de la famille : protection de l'enfance, intervention auprès des femmes et des enfants en contexte de violence conjugale et intervention auprès des conjoints ayant des comportements violents. D'autres experts peuvent se joindre aux rencontres lorsque la situation familiale le justifie, par exemple un intervenant expert dans les droits de visite supervisés ou dans l'intervention auprès des familles immigrantes ou autochtones. La recherche-action a généré un autre projet, intitulé *Violence conjugale et maltraitance : agir ensemble pour le mieux-être des enfants*, qui vise l'implantation et l'évaluation du processus de résolution des controverses à une plus grande échelle. Ce projet est actuellement en cours : au total, 50 familles devraient être rejointes entre 2011 et 2013, par l'entremise des intervenants leur venant en aide. L'évaluation mesurera les impacts de la participation des intervenants sur leur pratique, leur compréhension des controverses et des consensus présents durant les rencontres, de même que leur appréciation du déroulement de celles-ci, permettant ainsi l'amélioration éventuelle du processus de concertation. Enfin, toujours pour favoriser le transfert des connaissances, un guide de pratique sera produit en 2013 afin de diffuser le processus de résolution des controverses et qu'il puisse être utilisé dans d'autres régions ou par d'autres milieux de pratique.

LES CONDITIONS GAGNANTES

Lorsqu'on s'attarde plus attentivement aux démarches des trois projets résumés ci-haut, on peut en apprendre beaucoup sur les modalités nécessaires à la réussite de la collaboration entre les organismes concernés. La sécurité des victimes, mais aussi les échanges entre les organismes dans le respect et l'égalité, tout comme l'établissement de bases communes et d'une dynamique de collaboration sont donc des éléments clés des projets recensés.

L'importance de la sécurité : Le premier aspect qui rallie tous les acteurs est l'importance de tenir compte en tout temps de la sécurité des victimes, plus particulièrement celle des enfants (Lessard, *et al.*, 2010). Le projet américain aborde même l'importance d'assurer la sécurité émotionnelle du parent victime, en ayant comme objectif d'éliminer toutes les interventions qui pourraient le blâmer pour la violence (Banks, Landsverk, *et al.*, 2008).

La connaissance de l'autre : Un autre des objectifs récurrents entre les projets de collaboration est évidemment la création de liens entre les organismes et l'échange plus facile d'informations pertinentes (Banks, Landsverk, *et al.*, 2008). Le fait de s'asseoir tous ensemble autour d'une même table favorise une meilleure

connaissance des partenaires quant à leur mandat et à leurs contextes d'intervention (Lessard, *et al.*, à paraître).

Les attitudes à adopter : Les auteurs constatent également que l'ouverture, le respect et la confiance doivent caractériser les interactions entre les participants (Lessard, *et al.*, à paraître; Potito, *et al.*, 2009). Pourtant, la théorie de la collaboration sur laquelle s'appuie Potito *et al.* (2009) précise que la confiance mutuelle n'a pas à être établie en début de processus. Elle se crée plutôt au fur et à mesure de la collaboration. Ce processus est un cycle, car chaque fois que les organisations travaillent ensemble, ils prennent un risque et ont des attentes à propos des résultats escomptés. C'est lorsque les attentes sont comblées que la confiance se développe. Comme les premières activités réalisées en commun demandent que les organismes prennent un risque et se montrent vulnérables, la théorie de la collaboration suggère de débiter avec de petites collaborations présentant des risques moindres et des attentes modérées. De plus, le développement de la confiance demande que tous les membres soient clairs dès le départ sur ce que sera leur contribution et ce à quoi ils s'attendent en retour.

L'égalisation des rapports de pouvoir : Les nombreuses différences entre les services de protection de l'enfance et les services en violence conjugale, notamment en ce qui a trait aux ressources disponibles, ont une incidence sur la balance de pouvoir entre les deux organismes et donc sur les efforts de collaboration. Il est donc recommandé de reconnaître les sources de pouvoir de chaque organisation et leurs vulnérabilités, de même que les rapports de pouvoir entre les chercheurs et les praticiens. L'important est que chacun démystifie l'environnement de travail des autres et soit sensible à leurs préoccupations (Lessard, *et al.*, à paraître).

Le partage de points communs : Un autre élément essentiel à la concertation est l'établissement de points communs de références. Par exemple, il peut s'agir, comme dans le projet Greenbook, de miser sur une compréhension partagée des dynamiques de violence conjugale par les intervenants (Banks, Landsverk, *et al.*, 2008) ou encore de choisir un problème concret auquel tous ont été confrontés dans leur pratique, comme ce fut le cas dans le projet québécois (Lessard, *et al.*, à paraître).

La dynamique de participation : Enfin, la participation et l'engagement se sont aussi avérés des facilitateurs importants au maintien de la collaboration (Banks, Dutch, *et al.*, 2008). D'ailleurs, la recherche-action réalisée au Québec permet l'implication à la fois des milieux de recherche et des milieux de pratique. À l'intérieur du comité de coordination, chacun peut s'engager selon ses disponibilités, même si certaines tâches ont été jugées essentielles au bon fonctionnement du projet dès le début de celui-ci. Ces tâches comprennent entre autres la présence aux rencontres du comité, le partage de l'appréciation et des enrichissements apportés par ces rencontres, à l'oral ou par le biais d'un journal de bord, et le développement de divers documents. De plus, la méthodologie choisie permet un intéressement plus grand des membres du comité, qui constatent que la recherche-action mène à des résultats tangibles et accessibles pour eux dans leur pratique (Lessard, *et al.*, à paraître).

IMPLICATIONS POUR LA PRATIQUE

L'utilisation d'une approche unifiée et de pratiques plus cohérentes est essentielle dans les interventions auprès des familles qui vivent une concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements auprès des enfants (Hester, 2011), et c'est ce que vise la mise sur pied de projets de collaboration. En effet, ceux-ci permettent aux intervenants de mettre à profit les expériences de chacun et de voir le problème sous le même angle ou, du moins, d'avoir une compréhension élargie du problème par l'ouverture au regard des autres intervenants concernés. L'évaluation du projet Greenbook indique même que la concertation entre les organismes amène un dépistage plus efficace des situations de violence conjugale et une augmentation des références pour les services venant en aide aux victimes et aux agresseurs. Le regard que portent les intervenants sur la violence conjugale s'en trouve également changé, tout comme leurs attitudes en ce qui a trait à l'importance accordée à la sécurité et au soutien à apporter aux victimes de violence conjugale (Banks, Landsverk, *et al.*, 2008). Tout compte fait, ce sont les enfants et leurs familles qui seront les grands gagnants de ces efforts, à condition que l'on garde en tête que les relations de collaboration demandent une attention constante, et pas seulement en début de processus (Banks, Landsverk, *et al.*, 2008).

RÉFÉRENCES:

- Banks, D., Dutch, N. & Wang, K. (2008). Collaborative Efforts to Improve System Response to Families Who Are Experiencing Child Maltreatment and Domestic Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(7), 876-902.
- Banks, D., Landsverk, J. & Wang, K. (2008). Changing Policy and Practice in the Child Welfare System Through Collaborative Efforts to Identify and Respond Effectively to Family Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(7), 903-932.
- Douglas, H., & Walsh, T. (2010). Mothers, Domestic Violence, and Child Protection: Toward Collaboration and Engagement. *Violence Against Women*, 16(5), 537-542.
- Hester, M. (2011). The Three Planet Model: Towards an Understanding of Contradictions in Approaches to Women and Children's Safety in Contexts of Domestic Violence. *British Journal of Social Work*, 41, 837-853.
- Lavergne, C. (1998). Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme un problème socio-pénal au Québec. *Revue Femmes et Droit*, 10, 377-400.
- Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Damant, D., Vézina, J.-F., Godin, M.-F., ... Rondeau-Cantin, S. (2010). Child Custody Issues and Co-occurrence of Intimate Partner Violence and Child Maltreatment: Controversies and Points of Agreement Amongst Practitioners. *Child and Family Social Work*, 15(4), 492-500.
- Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Juneau, L., Delisle, R., Meunier, V., ... Dumont, A. (à paraître). Violence conjugale, maltraitance et garde des enfants : des controverses vers l'émergence d'une pratique novatrice. *Recherche Qualitative*.
- Potito, C., Day, A., Carson, E. & O'Leary, P. (2009). Domestic Violence and Child Protection: Partnerships and Collaboration. *Australian Social Work*, 62(3), 369-387.
- Wendt, S. (2010). Building and Sustaining Local Co-ordination: An Australian Rural Community Responds to Domestic and Family Violence. *British Journal of Social Work*, 40, 44-62.